

Les plateformes de services de taxis digitalisés en Suisse

Comment les plateformes de services de taxis digitalisés (ridehailing) peuvent contribuer à un développement durable de la mobilité et quels sont les moyens nécessaires pour y parvenir.

Une prise de position de la «Swiss Alliance for Collaborative Mobility» (CHACOMO)

CHACOMO s'engage, sur mandat de ses membres, en faveur de la promotion de la mobilité partagée et d'une amélioration du cadre réglementaire des différentes offres de mobilité partagée en Suisse. Dans cette optique, l'association prend régulièrement position sur les tendances actuelles, et dans le cas présent, sur la question des services de taxis digitalisés.

Introduction

La mobilité partagée représente un écosystème complexe de services utilisés de manière complémentaire et multimodale ([résultats de la Shared Mobility User Survey](#), 2024). Les résultats de cette enquête indiquent que les offres de partage, comme les plateformes de services de taxis digitalisés, constituent un élément essentiel de cet écosystème, qui ne pourra déployer pleinement son effet transformateur que par l'interaction de tous les différents outils et services.

Plateformes de services de taxis digitalisés: de quoi s'agit-il?

Les plateformes de services de taxis digitalisés, comme Bolt, Uber, Vertt et go!, sont des services de mise en relation pour les trajets basés sur des applications qui permettent aux clientes et clients de réserver un trajet en ligne et d'être mis en relation avec un chauffeur disponible.

Ces dernières années, l'utilisation de ces plateformes s'est décuplée en Suisse. Comme le montrent les chiffres du [microrecensement 2021](#), les services de taxis digitalisés (et le covoiturage) jouissent d'une popularité croissante en Suisse: en 2021, 18% des personnes interrogées déclaraient avoir déjà eu recours à une telle offre. Cette part était d'ailleurs nettement plus élevée chez les 18-24 ans (37%) que chez les 25-64 ans (21%) et les plus de 65 ans (3%).

Revendications de CHACOMO

Sur la base des résultats de différentes études, on peut supposer que les plateformes de services de taxis digitalisés entraîneront à long terme une diminution du taux de motorisation dans les villes concernées ([Lutzenberger, M. et al., 2018](#)). En s'appuyant sur les gains actuels et potentiels en matière de durabilité, il convient de créer des conditions-cadres qui favorisent et encouragent la mise en relation pour les trajets. L'Alliance suisse pour la mobilité collaborative «CHACOMO» considère les plateformes de services de taxis digitalisés comme très importantes pour les quatre raisons suivantes:

- 1. Les plateformes de services de taxis digitalisés contribuent à la durabilité**

Ces plateformes offrent un précieux complément aux transports publics. Elles permettent une mobilité flexible et pratique, en particulier dans les zones, ou aux heures, où les transports publics passent moins. Elles contribuent ainsi à améliorer

l'accessibilité et servent de solutions pour parcourir les premiers et les derniers kilomètres et pour effectuer des trajets entre des zones rurales et urbaines. Combinées à d'autres solutions de mobilité, comme l'autopartage ou la micromobilité, les plateformes de services de taxis digitalisés apportent une contribution essentielle à un système de transport durable et pluriel. De plus, les algorithmes et les systèmes d'itinéraires intelligents permettent de réduire les trajets à vide et d'améliorer l'efficacité des trajets.

2. **Plateformes de services de taxis digitalisés: simplifier l'accès à la mobilité grâce à des solutions numériques**

Les taxis, disponibles dans de nombreuses régions, garantissent l'accès à la mobilité en cas de besoin, notamment pour les groupes de population qui ne peuvent pas se permettre de posséder leur propre voiture ou qui y renoncent délibérément. La numérisation permet de réserver une course de façon plus simple et plus pratique qu'auparavant. En rejoignant des plateformes numériques, les taxis gagnent en attractivité et en visibilité. Les plateformes de services de taxis digitalisés répondent aux besoins de mobilité variés des passagers en offrant une plus grande souplesse, car les trajets peuvent être réservés individuellement et spontanément. Cela améliore la mobilité dans les zones urbaines, et en particulier aussi dans les zones rurales.

3. **Créer une réglementation cohérente et uniforme pour les plateformes de services de taxis digitalisés**

Compte tenu des différentes législations cantonales ou communales et de l'absence de réglementations uniformes dans le secteur des taxis, il est nécessaire d'adapter à minima les dispositions obsolètes des législations nationales et locales au regard de la numérisation. Par exemple, les connaissances locales et linguistiques perdent leur importance passée pour les chauffeurs en raison de l'utilisation des plateformes numériques modernes de mise en relation et des systèmes de navigation. Des exigences strictes en matière de compétences linguistiques peuvent éloigner inutilement du marché la main-d'œuvre qualifiée, en particulier celle qui a une expérience professionnelle pertinente. Plutôt que de s'en tenir à des exigences strictes et dépassées, il conviendrait de soutenir le développement et la promotion de plateformes numériques multilingues qui permettraient aux chauffeurs et aux passagers de communiquer dans différentes langues.

4. **Exploiter le potentiel de nouvelles formes de travail**

Le monde du travail est en pleine mutation. Les nouvelles technologies numériques offrent des opportunités de travail sans précédent, souvent à celles et ceux qui en ont le plus besoin ([étude OliverWyman](#), 2023). Dans le même temps, la demande en formes de travail plus flexibles et plus indépendantes augmente, ce qui déclenche des débats sur les futurs modèles de travail. Selon une [enquête de l'Office fédéral de la statistique](#), les deux principales motivations du travail via des plateformes numériques sont, outre la possibilité de gagner plus, la souplesse en matière d'horaires et de lieux. Il convient donc de faire évoluer le cadre juridique de l'assurance sociale et, là où cela est nécessaire, de la loi sur le travail afin que ce potentiel puisse être exploité.